

[illegible]

Conception Med'agri 2022 : septembre 2022



vous accompagner

ÉVALUATION DES RISQUES

EVALUATION DES RESSOURCES

Obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1^{er} salarié. (quel que soit son statut...)

COMMENT RÉALISER CETTE ÉVALUATION

1

En respectant les 9 principes de prévention

Il n'existe pas de modèle imposé dans le code du travail mais la MSA peut vous proposer des outils d'aide par filières.

- un inventaire des dangers et le résultat de l'évaluation des risques identifiés dans l'entreprise
- La liste des actions de prévention des risques et de protection des salariés
- sans oublier les effets combinés des agents chimiques (polyexpositions) et les éléments concernant la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

2

Qui peut le consulter ? Et ou ?

4 catégories de personnes

- Catégories de personnes
 - Travailleur, ancien travailleur et toute personne ou instance pouvant avoir un intérêt à y avoir accès
 - Membre du CSE : Comité Social et Économique
 - Agent des services santé et sécurité au travail de la MSA
 - Agent de l'inspection du travail (DEETS)

3

Les mises à jour ?

Pour les entreprises de moins de 11 salariés

- Lors de toute décision d'aménagement modifiant les conditions de travail ou impactant la santé ou la sécurité des salariés (utilisation d'un nouveau produit chimique dangereux par exemple...)
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie (par exemple, apparition de maladies professionnelles, pandémie due à la covid-19)

Pour les entreprises de plus de 11 salariés

- Mise à jour au moins une fois par an et réalisation d'un programme annuel de prévention

4

Combien de temps le conserver ?

- A conserver dans ses versions successives pendant 40 ans
- A transmettre au service de santé et sécurité au travail
- Un dépôt dématérialisé est également prévu sur un portail numérique

Conservé par l'employeur et transmis
au service de santé sécurité au travail

Décrets n°2001-1016 du 5 novembre 2001 et n°2022-395 du 18 mars 2022



Le Service Santé Sécurité au travail de votre MSA reste à votre disposition
pour vous accompagner

www.alpes-vaucluse.msa.fr
www.ardechedromeloire.msa.fr
www.languedoc-msa.fr
www.provenceazur.msa.fr



L'essentiel & plus encore



vous accompagner

ÉVALUATION DES RISQUES

Obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1^{er} salarié.

SITUATION DE TRAVAIL A ETUDIER :

RISQUES A ANALYSER :

Éviter les risques

• Supprimer le danger ou l'exposition au danger.



1

Measures de prévention

Évaluer les risques qui ne peuvent être évités

• Déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs.



2

Measures de prévention

Combattre le risque à la source

• Intégrer la prévention la plus en amont possible notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires.



3

Measures de prévention

Donner la priorité aux mesures de protection collective

• Les équipements de protection individuelle ne doivent être utilisés qu'en complément des protections collectives ou s'il ne peut exister de protection collective.



8

Measures de prévention

Protection

Donner des instructions appropriées aux travailleurs

• L'employeur est tenu d'informer tous les salariés sur les risques qu'ils encourent et sur les mesures de prévention prises pour y remédier.
• Il doit assurer une formation à la sécurité et la renouveler périodiquement.



9

Measures de prévention

Protection

Adapter le travail à l'homme

• Conception des postes de travail.
• Choix des équipements et des méthodes de travail et de production en vue de limiter le travail monotone et cadencé et de réduire leurs effets sur la santé.
• Outiller les travailleurs : aides mécanique/électronique de prévention.



4

Measures de prévention

Prévention Primaire

Planifier la prévention

• Intégrer dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'environnement.
• En cas d'intervention de plusieurs entreprises sur un même lieu, celles-ci doivent planifier la prévention en commun.



7

Measures de prévention

Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou l'est moins

• Dans tous les domaines, les outils, produits ou procédés dangereux doivent, quand cela est possible, être remplacés par un équivalent présentant moins de risques, voire aucun.



6

Measures de prévention

Prévention Primaire

Tenir compte de l'évolution de la technique

• L'employeur doit assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles.



5

Measures de prévention

Prévention Primaire